

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an.	26 fl.	30 fl.
» six mois.	14 »	16 »
» trois mois.	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
 Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION
 à La Haye, *Laag Nieuwstraat*,
 derrière le *Prinsengracht*, 170 n° 17
 BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
 ANNONCES,
 Chez M. Van Weelden, libraire,
Spuij, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction *franco de ports*

LA HAYE, 27 Juillet.

Les partis et les élections en France en 1846.

Nous commencerons cet article par l'examen de ce qui se passe en France à la veille d'une élection. Les chefs des différents partis politiques, qui se disputent l'élection d'un candidat, consultent la carte de la localité, dressent des listes d'électeurs, afin de se rendre bien compte du nombre des combattants et de connaître parfaitement le terrain sur lequel la lutte va s'engager, imitant en cela l'habile tactique des généraux à la veille d'une bataille. Quand ces préliminaires sont bien arrêtés, alors des groupes partant de chaque centre d'action pour se diriger sur les points de l'arrondissement et gagner le plus d'électeurs à la cause qu'ils soutiennent, en employant tout à la fois l'astuce, le mensonge, la flatterie, la menace, les promesses, la calomnie et tous les autres moyens que leur suggèrent les dispositions dans lesquelles ils supposent trouver les électeurs qu'ils ont mission d'aborder.

Les électeurs, ainsi circonvenus, cèdent souvent aux obsessions dont ils sont entourés et votent tout autrement qu'ils ne se promettaient de le faire, alors qu'ils n'écoutaient que le sentiment toujours plus juste et plus sensé de leurs inspirations.

Il ne faudrait pourtant pas faire un examen bien approfondi de ce qui se passe dans ce moment là pour découvrir la vérité, épignousement cachée sous les dehors trompeurs qu'on fait remonter aux yeux des hommes que l'on veut abuser. Les partis politiques qui se divisaient sous la restauration en trois grandes catégories nettement dessinées, à savoir : le côté gauche, le côté droit et le centre, ont maintenant des subdivisions nées des modifications apportées dans l'esprit des hommes politiques par suite de la révolution de juillet. Ainsi, sous la restauration, le côté gauche tendait au renversement de la dynastie régnante ; le côté droit, grave et posé, se donnait pour mandat de veiller à la sûreté du trône ; le centre, tout en partageant les principes du côté droit, secondait plus activement ou plus complaisamment si l'on veut, les vues du ministère.

De nos jours le côté gauche se divise en deux fractions composées de l'extrême gauche, qui suit les traditions de ses frères de la restauration, et du centre gauche ou gauche dynastique, en admettant les conséquences de la révolution de juillet, mais réservée de contrôler sévèrement les actes du ministère et d'arriver à un but qui n'est malheureusement pas toujours digne de ce nom. Le côté droit, numériquement faible, mais en raison de son ancienne position sociale et de son alliance avec le clergé, est tout entier extrême droite. Les membres, loin de chercher leurs sympathies pour la branche déchue des Bourbons, se consacrent dans toutes les circonstances graves aux plus hostiles attaques de l'extrême gauche contre le gouvernement actuel.

Pendant, quelques hommes de ce parti paraissent se soustraire à la marche des événements, sans être rapprochés des partis politiques du centre qu'on appelle aussi juste-milieu ou des conservateurs. Prêtez l'oreille au langage de l'extrême droite, vous entendrez qu'elle réclame en faveur des institutions existantes, des droits de la dynastie déchue et des intérêts du pays ; les regrets qu'elle exprime à l'endroit des institutions actuelles et des privilèges dont elle désire le retour, sont en outre accompagnés d'invectives et de prédictions sinistres envers les per-

sonnes et les choses de l'époque actuelle. Les hommes politiques modérés du parti dont il a été fait mention plus haut, gardent sur ces questions un silence prudent qu'il serait difficile d'expliquer d'une manière positive. Ces hommes partagent-ils secrètement les idées émises par l'extrême droite ? Se sont-ils franchement ralliés à l'ordre de choses existant ? L'avenir seul pourra décider cette question.

Si c'est l'extrême gauche que vous écoutez, vous l'entendrez se plaindre de la lenteur dans laquelle se traînent les institutions, quand, selon elle, la France devrait donner l'impulsion à toutes les associations humaines et les pousser dans la voie du progrès dont elle trace avec énergie le tableau le plus animé. Recherchant encore sur les imputations malveillantes de l'extrême droite, elle attribue l'état de torpeur dont elle parle, aux hommes placés à la tête des affaires, que la lâcheté, la trahison, les concussion de toute nature, gorgent, dit-elle, de richesses et de faveurs, tandis que le peuple gémit dans la misère et que la patrie se trouve affaissée sous un manteau de honte et d'infamie.

Plus modérée, la gauche dynastique, satisfaite des institutions sorties de la révolution de juillet, laisse de côté toute allusion malveillante à l'égard du pouvoir suprême pour s'attaquer vertement aux ministres, rechercher toutes les questions épineuses, évoquer au grand jour tous les actes qu'on voudrait tenir dans l'ombre, et se poser enfin en défenseurs incorruptibles des intérêts généraux, en véritables soutiens de l'honneur national.

Quand de pareils sentiments sont sincères et désintéressés, on ne peut qu'y applaudir et les encourager ; mais s'ils sont un moyen pour arriver à la fois, à la popularité et au pouvoir ; il faut faire profiter le pays du bien qu'ils peuvent provoquer et se tenir en garde contre l'ambition qu'ils cachent.

Les griefs articulés par l'extrême droite contre le gouvernement actuel, ne sont à proprement parler que l'expression de ses regrets pour un ordre de choses qui n'est plus. Quand elle parle de l'élevation des impôts et de la fausse direction donnée à de grandes dépenses, elle feint d'ignorer les charges qu'ont fait peser sur l'état les suites mêmes de la dernière secousse sociale qui a modifié les institutions de la France en ébranlant l'Europe tout entière ; enfin, mettant encore dans l'oubli jusqu'aux journées les plus sanglantes de 1792 et de 1793, ainsi que les actes du parti politique qui a alors chassé de France et poursuivi jusque dans les rangs de l'armée de Condé, le chef de la dynastie qu'elle regrette, c'est sur les bancs de l'extrême gauche qu'elle recrute ses amis les plus fervents, les plus zélés, le plus violemment animés du même esprit d'opposition qui la guide dans le but évident de renverser l'ordre de choses actuel, quitte à se ressouvenir ensuite de ses griefs contre son nouvel allié, et à lui disputer les débris du trône jusque sur les ruines de la France en feu.

On doit comprendre facilement quelle confiance peuvent inspirer les organes d'un pareil parti, parlant au nom de l'honneur et des intérêts nationaux.

L'extrême gauche semble procéder, au premier aspect, avec plus de générosité et de grandeur d'âme dans ses accusations.

Son but n'en est pas moins d'arriver au renversement de l'état actuel des choses, aidée dans ce dessein par son alliée provisoire, l'extrême droite, avec laquelle, en cas de succès, elle

aurait à régler ensuite.

Comme l'extrême droite, l'extrême gauche se plaint aussi de l'énormité des impôts.

Cela est tout simple, puisque ce moyen est le meilleur levier à employer pour soulever les masses.

Elle parle aussi, non avec plus de raison, mais avec plus de titres à le faire que l'extrême droite, des concessions faites aux cabinets étrangers.

C'est encore un moyen de piquer au vif l'amour-propre national, et, par conséquent, de rallier à son drapeau la multitude qui ne raisonne pas.

Elle élève à la hauteur des énormités les plus monstrueuses les abus de toute nature qu'elle reproche aux députés du pouvoir. Ce moyen, comme les précédents, est un excellent stimulant actif propre à échauffer les imaginations ardentes avec l'apparence de la vérité, par la raison qu'il est impossible, dans la répartition des récompenses, même en y apportant la meilleure somme possible d'intégrité, de ne pas donner sujet à des plaintes.

Quand l'extrême gauche a épuisé la série ordinaire de ses plaintes et de ses récriminations, elle s'apitoie sur la misère et les douleurs du peuple, passe légèrement sa main sur la crinière du lion, le flatte avec tendresse, le console et lui promet des jours meilleurs ; mais elle se garde bien de lui apprendre que les secousses politiques ont généralement pour résultat d'ouvrir une voie large aux intrigants de tous les étages, pour arriver au pouvoir et à la fortune, tandis qu'elles enfoncent un peu plus avant dans sa misère le malheureux qui a servi sans confiance de marche-pied aux fourbes qui l'ont utilisé comme instrument nécessaire à leurs desseins cachés.

Bien évidemment, il se trouve dans tous les partis politiques des hommes de cœur et de désintéressement, obéissant plus encore aux nobles sentiments qui sont en eux qu'à l'impulsion qu'ils reçoivent, sacrifiant souvent leur repos et leur fortune aux intérêts dont ils ont embrassé la cause. Ces hommes n'appartiennent point à un parti proprement dit, ils appartiennent à l'humanité, seulement ils tiennent par des nuances d'opinion à tel système politique plutôt qu'à tel autre ; mais ces hommes, hélas ! il faut bien le dire à la honte de l'humanité dont ils sont cependant la gloire, ces hommes n'ont jamais joué que les rôles de dupes au sein de cette même société qu'ils se vantaient d'appeler à régénérer. Arrivons au parti politique qui se consacre au but aux attaques des partis extrêmes et qui veut tantôt se rapprocher et tantôt s'éloigner de lui les subdivisions de ces partis.

On comprend qu'il est ici question du juste milieu. Est-ce à dire, de ce qui précède, que le juste-milieu a seul les vertus politiques qu'affichent tous les partis dans les lignes politiques qu'ils suivent ? Bien, certainement non. Comme tous les partis politiques, le juste-milieu se compose d'hommes dévoués aux principes qu'ils représentent, et malheureusement aussi de mandataires infidèles visant à leurs intérêts propres, ayant des vues cachées ; mais la position dans laquelle les autres partis l'ont placé, en fait par cela même un agent conservateur dont la conduite prudente a pour résultat positif, l'ordre, la stabilité de ce qui est, sans arrêter pour cela dans sa marche l'élan raisonné de ce qui doit être un jour.

de village. La reine, mesdames de Polignac, de Guiche et de Polostron étaient en bergères, Delille en berger avec un mouton. Nous lui chantâmes des couplets aussi bêtes que le jeune prince sur son trône, où il se démenait comme un enragé. Les miens étaient remplis de fadeurs sur son visage ou d'autres traits faits pour l'impatisser. Je n'ai jamais rien vu de meilleur goût que cette fête de mauvais goût, qui déjouait toutes celles que l'on donne ordinairement, et il n'y avait rien de si gai que les témoignages de respect, d'amour, que nous rendions au prince, qui par ses mines donnait au diable, et n'avait pas su d'abord si nous n'étions pas de bonne foi.

» A propos de ce voyage de Rocroy, tout à coup, on allant de là à Spa, je rencontrai au point du jour une cinquantaine de paysans armés. Je crus que c'étaient des déserteurs. M. le comte d'Artois n'avait pas d'armes, ni moi non plus. Au moment où nous le regrettions, cinquante vivats nous rassurèrent : c'était une bande de mes fidèles sujets qui avaient mauvais mine mais bon cœur, qui m'attendaient à la frontière de mon petit comté souverain d'Empire que je ne savais pas être sur mon chemin. Ils me menèrent sur mon rocher, où il fallut enoyer ma voiture tout le temps que je restai pour recevoir les hommages du clergé et du magistrat, et puis je continuai ma route. »

Les pages que nous venons de transcrire ont produit sur nous une impression que le lecteur partagera. Nous ne voulons point parler de l'enjouement de la pensée, de la facilité de la forme ; à notre sens, tous les mots sentent leur homme de qualité, et c'est un modèle de grâce négligée qu'on imiterait malaisément aujourd'hui. Ce qui nous attache avant tout dans ce crayon élégant, j'allais presque dire ce pastel de la cour de Louis XVI, c'est ce portrait, que l'on sent véritable, c'est cette justification complète d'une noble reine plus infortunée et plus touchante dans son malheur que ne le fut Marie Stuart. Nous avons toujours été convaincu que la reine Marie Antoinette avait été indignement calomniée, mais notre bonheur a été grand d'en trouver la preuve dans les confidences d'un homme qui l'a bien connue, qui a vécu dans son intimité charmante, et qui avoue avoir été bien près de l'aimer. Le prince de Ligne, s'il a pleuré sa mort ; s'il se rappelle son souvenir avec mélancolie, n'a pas songé à exciter la pitié de ses lecteurs futurs ; il raconte simplement : ce qu'il ne dit pas témoin autant que ce qu'il dit d'une innocence que de basses fureurs ont réussi à ternir. Il était trop gentilhomme sans doute, s'il avait surpris un secret, pour en laisser le soupçon dans une ligne écrite de sa main. Mais je le connais à présent : sa plume court, babille, et ne sait pas

qu'elle a babillé. Elle aurait laissé échapper un mot, rien qu'un mot involontaire, qu'il aurait bâtonné et rendu méconnaissable par le Terreur, comme il a fait pour Louis XVI qu'il n'aimait pas. Or, cette partie du manuscrit n'a pas une rature semblable, ni dans les pages copiées, ni dans celles qui sont de sa main. Le portrait de la jeune reine est assez ; elle est étourdie, légère, emportée vers le plaisir ; songez qu'elle est arrivée à quinze ans dans la cour la plus frivole de l'Europe ; mais quand elle s'entoure bientôt d'amitiés honnêtes, comme toute cette société qu'elle n'était faite, qui était jeune, riche en grâce et en talents comme elle, méritait bien la préférence délicate de son cœur ! Quelles excellentes gens que ces Jules ! car il faut oublier l'influence fine et délicate, dans des jours plus sombres, ils ont exercé sur son esprit. Que cette princesse de Lamballe, esquissée par un trait à peine, est touchante dans sa bonté inquiète ! et la duchesse de Polignac, ne vous plait-elle pas avec son amitié romanesque ? Tous se sont choisis, se conviennent et ne cherchent que les distractions aimables. Ils aiment les chasses brillantes à travers les forêts solitaires, les promenades à cheval dans les bois, les spectacles où l'on est tout le parterre, les conversations sans fin sur les tièdes terrasses, à la clarté douteuse qui tombe des étoiles ; comme dans les tableaux de l'école italienne ; toute cette grande et paresseuse existence que rappelle à M. Victor Hugo la vue des vieux châteaux du temps de Louis XIII quand il rêve au milieu d'autrefois ; ils sont bien gais, bien imprudents, trop indiscrets sans doute, ils se croient si bien seuls sous les ombrages muets de Fontainebleau et de Versailles ; mais la même brise qui a emporté leurs folles causeries les répète le lendemain à la ville, et la ville qui est méconnaissable des confusions de la cour, les interprète, les dénature, les redit à la province avec de mystérieux commentaires. Je ne jurerais pas qu'il n'y eût des intrigues ; on ne se glissent-elles pas ? le prince n'en répond pas lui-même. Mais la reine Marie-Antoinette et les jeunes femmes dont elle a fait ses amies, ne les soupçonnent point. La reine croit avoir ses aventures aussi, et elle n'est ennuyeuse que quand elle les raconte : Ah ! madame, disait le prince de Ligne à Catherine II, un jour qu'en voiture elle lui parlait de la cour de France et de la reine, d'après les prétendues anecdotes et les innombrables chroniques scandaleuses de ce temps-là, comment votre majesté impériale peut-elle croire ce qui est écrit par les porteurs de chaise de Versailles ? C'est comme si les mouschiks écrivaient l'histoire de votre règne.

(La suite à demain.)

CONTINUED DU JOURNAL DE LA HAYE. 28 JUILLET 1846.

FRAGMENTS INÉDITS

MÉMOIRES DU MARÉCHAL PRINCE DE LIGNE.

La tournée charmante que je fis avec M. le comte d'Artois à Rocroy, il devint malade à Belœil où je lui savai peut-être la vie de la saignée. On a dit beaucoup de bien de moi de ce que je faisais dans les fêtes, que mes coiffures peut-être 50 ou 60,000 francs, mais pas plus, puisqu'il ne pouvait pas en profiter. Il devait y avoir une fête militaire dans le camp d'une superbe compagnie de mon régiment que j'avais fait venir pour sa garde, des musiques, des chansons, des spectacles de tous les tons différents, dans différentes parties du jardin. Il y eut tout mon parc, dans le genre des Champs-Élysées de l'Opéra, et à manger pour quelques milliers de curieux. Le reste ne put avoir lieu, moi-même je ne profitai pas de ce beau spectacle de la nuit, qui en avait fait un jour d'argent, puisque l'on ne voyait pas un seul lampon. Je ne fus pas le prince et m'en alla avec lui à Versailles, de Belœil, dans une voiture qui fut en état de se mettre en voiture. Comme les fêtes de Rocroy, il fut aussi ennuyeux dans la maladie, la comtesse Diane vint lui en donner une à Montreuil pour le faire enrager. La reine, de moitié dans la maladie, M. le comte d'Artois, qui tremble en arrivant. Le duc de Berry, qui est hazy, masqués en Amours, se jettent sur lui et le couvrent de baisers, dans un fauteuil, sous son portrait, fait à la diable, par un peintre de Valenciennes : Vive monseigneur comte d'Artois !

Le duc de Berry, qui tenait, je crois, la tête. Le duc de Coigny, qui tenait, je crois, la queue. Le duc de Coigny, qui tenait, je crois, la queue. Le duc de Coigny, qui tenait, je crois, la queue.

Je n'en avais l'habitude que dans les fêtes de Valenciennes à celles des grands chérubins de paroisse.

Voir le Journal de La Haye d'hier.

Nouvelles des Indes-Néerlandaises.

Le 26 mai 1846 nous apporte les journaux de Batavia, sous la date du 26 mai 1846; nous en extrayons les nouvelles suivantes.

Le gouvernement, après avoir affrété le mois dernier, les navires... nous apporte les journaux de Batavia, sous la date du 26 mai 1846; nous en extrayons les nouvelles suivantes.

Les opinions diffèrent entre elles sur le résultat probable de l'expédition. Quelques personnes craignent que les habitants de Balie ne se retirent dans les montagnes et n'échappent ainsi à l'attaque de nos troupes, car il leur aura été laissé le temps nécessaire pour se fortifier, depuis qu'ils savent qu'une expédition se préparait contre eux, et les Anglais auront eu l'occasion de les approvisionner d'armes et de moyens de défense.

Suivant les nouvelles de mer, l'escadre était partie le 26 mai de Batavia, ainsi qu'il avait été annoncé.

Le roi de Salaparang (Lambok), ainsi que son fils, ayant appris que le gouvernement avait le projet d'envoyer des forces militaires à Balie, pour punir les rois de Boljiting et de Karang Assam de leur infraction aux traités signés par eux et de l'insulte faite au pavillon néerlandais, ont envoyé à Batavia cinq grands personnages de leur empire, accompagnés d'une suite nombreuse, et porteurs de lettres de leurs souverains, dans lesquelles ceux-ci déclarent que cette punition qu'allait exercer le gouvernement néerlandais était bien méritée, les princes de Boljiting et de Karang Assam ayant agi injustement et d'une manière hostile envers le gouvernement des Indes-Néerlandaises, et ils offrent en même temps leur secours et leur coopération.

Le gouverneur général, considérant qu'il serait désirable, dans l'intérêt de la Hollande et de ses possessions dans les Indes orientales, que, pour faciliter les opérations commerciales de la métropole et pourvoir aux besoins des colonies asiatiques, il fût instituée une flotte marchande bien organisée et suffisamment équipée, offrant toutes les garanties possibles pour le mouvement régulier des affaires commerciales, et pour le transport si important des produits coloniaux appartenant au gouvernement, a nommé, par arrêté du 9 mai 1846, une commission chargée d'examiner, dans l'acception la plus étendue, tout ce qui a rapport à la navigation néerlandaise dans la mer des Indes située à l'est du Cap de Bonne-Espérance, à la navigation dite cabotage, ainsi qu'à la construction navale, l'équipement et l'armement des bâtiments, les taxes, droits de charge, etc., etc. Cette commission est composée ainsi qu'il suit :

Président : le contre-amiral E. B. van den Bosch, commandant des forces maritimes de S. M. dans les Indes-Orientales et inspecteur de la marine; membres de la commission, MM. L. Laany, directeur des revenus et domaines; C. F. Pahud, directeur des produits et des magasins civils; P. Meyer, procureur-général près la haute Cour de justice; F. C. Engelbrecht, capitaine de vaisseau honoraire, commissaire correspondant pour le fonds national destiné à l'encouragement du service maritime; L. M. F. Pate, président de la factorerie de la Société de commerce des Pays-Bas à Batavia, et C. J. Looman, négociant de Batavia et directeur de la Société d'affaires administratives et de rentes viagères dans les Indes-Orientales.

Le Singapore Free Press, du 28 mai, annonce qu'un schooner de guerre danois de 16 canons a été détruit par des pirates en vue de la côte de Banka (une des Moluques). La flottille des pirates, dit ce journal, comptait 40 barques portant chacune 60 hommes et une coulevrine. Après avoir pris le schooner à l'ancre, les forbans ont massacré tout l'équipage et pillé le bâtiment, qu'ils ont fini par couler bas. Ils sont ensuite descendus dans l'île de Banka, saccagés un village, tué tout ce qui a tenté de leur résister, et emmené en esclavage un assez grand nombre d'hommes, et surtout de femmes et d'enfants. On assure que ces brigands sont commandés par un officier danois réfugié, qui a été chassé honteusement du service de son pays il y a quelques années, s'étant alors réfugié chez les pirates qui infestent ces parages. Il a épousé la fille d'un de leurs chefs et les guide aujourd'hui dans ses expéditions les plus aventureuses, qu'il dirige de préférence contre ses compatriotes.

LL. AA. RR. le Prince et la Princesse d'Orange, accompagnés de leurs augustes enfants, sont arrivés samedi au soir en cette résidence.

Par arrêté du 19 de ce mois le Roi a conféré l'ordre de chevalier du Lion Néerlandais à M. M. Enfants, ancien secrétaire de la ville de La Haye.

L'occasion du décès de S. A. R. le prince Henri de Prusse le Roi des Pays-Bas prendra le deuil à partir de ce jour jusqu'au 31 août prochain; les deux premières semaines sera porté le demi-deuil, et ensuite le petit deuil.

Son Excellence le ministre d'état belge, M. Mercier, en mission extraordinaire près la cour des Pays-Bas, est arrivé vendredi en cette ville.

Le prince de Hohenlohe avec sa famille et sa suite est arrivé en cette ville, et est descendu à l'hôtel de l'Europe. Le prince prendra les bains de mer à Scheveningue, où se trouvent déjà beaucoup d'étrangers de distinction.

La semaine dernière il est arrivé au même hôtel : M. Gudin et son épouse, de Paris; l'avocat Heyligers, d'Utrecht, M. Lucas, accompagné de ses deux demoiselles et de madame Jabers, de Wanelsbeek; l'avocat van Westmaas, de Dordredt; M. Thors, d'Amsterdam, le comte d'Erdad et sa suite, et M. Holzer, de Vienne.

Samedi dernier, la batterie d'artillerie légère en garnison à La Haye, a manœuvré dans le Malibaan, en présence du général-major Soliman-Pacha. Le major d'artillerie de Bruin accompagnait le Pacha, qui portait l'uniforme égyptien de son grade. M. Horace Vernet assistait également à ces manœuvres.

Soliman Pacha a exprimé à plusieurs reprises au capitaine commandant la batterie, sa satisfaction pour la précision et l'agilité des manœuvres. M. Horace Vernet a examiné dans tous leurs détails et avec le plus vif intérêt les pièces de cette batterie.

S. A. R. le grand-duc de Bade a reçu le 22 de ce mois, en audience solennelle, M. I. C. Gevers, ministre résident néerlandais près la cour grand-ducale, qui a remis à S. A. R. ses lettres de récréance; le grand-duc a reçu ensuite M. Travers, qui a remis à S. A. R. ses lettres de créance en qualité de ministre résident néerlandais près la cour grand-ducale.

Le 21 de ce mois on a adjugé à Utrecht, pour la somme de fl. 13,600, les travaux de construction d'une maison de bains chauds et artificiels dans l'emplacement dit Rhynekade. L'utilité d'un établissement de bains sous le rapport hygiénique et médical, est si généralement reconnue, et à ce titre cette entreprise, fondée par une société d'actionnaires, a rencontré tant de sympathies dans le public qu'il ne reste plus aujourd'hui qu'un très-petit nombre d'actions à placer. Il est présumable qu'on établira aussi un service de bains à domicile pour les personnes malades; on satisfait ainsi à un vœu généralement exprimé.

Le fabricant W. van der Os, inventeur breveté d'un nouveau système de pompes à incendie qui lui a mérité les témoignages les plus flatteurs d'approbation de la part du Roi, des Princes et de divers chefs d'administration dans les Pays-Bas et dans les Indes-Orientales et Occidentales, est depuis quelques jours de retour à Flessingue, sa résidence habituelle, de son voyage à St-Petersbourg où il avait été appelé par l'empereur de Russie. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que cet habile industriel, dont le génie d'entreprise et de zèle persévérant répandent tant de bienfaits parmi la classe laborieuse de Flessingue, a été non-seulement accueilli avec une distinction toute particulière par les hauts fonctionnaires en Russie, mais qu'il a obtenu la satisfaction si flatteuse pour lui d'entendre la commission d'examen nommée à cet effet par le gouvernement russe, rendre dans son rapport public hommage à la perfection et à la force extraordinaire, ainsi qu'à la beauté et à la solidité des pompes à incendie qu'il avait livrées au gouvernement russe sur la commande qui lui en avait été faite.

Les réglemens suivis à St-Petersbourg dans les cas d'incendie, relativement aux dispositions locales et à la célérité à apporter dans l'emploi des moyens de secours, ont donné au gouvernement russe l'idée de commander à cet industriel une pompe que vingt hommes pussent promptement transporter sur le lieu du sinistre, et dont les chevaux n'auraient pas besoin d'être détachés pendant le temps que la pompe serait mise en mouvement. M. Van der Os a été chargé en même temps d'indiquer les moyens d'établir à St-Petersbourg une fabrique de pompes à incendie d'après son système.

L'établissement si florissant fondé à Flessingue par M. Van der Os et qui a déjà livré tant de beaux résultats, malgré l'absence momentanée de son propriétaire, n'en poursuivra pas moins ses importants travaux, et les nombreux ouvriers qui y sont employés continueront à y trouver leur existence et leur bien-être.

Le paquebot l'Oneda, arrivé le 22 au Hayre, a apporté des nouvelles des Etats-Unis de la même date que celles que nous avons reçues par la voie de Liverpool. Ces nouvelles ne font guères que confirmer tout ce que nous avons publié; nous trouvons cependant dans le Courrier des Etats-Unis du 2 juillet, quelques détails qui ne se trouvaient pas dans les journaux anglais.

Ainsi, au Mexique, indépendamment de la nouvelle insurrection qui a éclaté au sud, dans le département de Jalisco, un quatrième département du Nord, celui de Sonora, a levé aussi l'étendard de la révolte et s'est joint à ceux de Chihuahua, Tamaulipas et Zacatecas, qui, comme nous l'avons déjà dit, ont entamé des négociations avec le cabinet de Washington pour former, sous la protection des Etats-Unis, une confédération distincte sous le titre de république de Rio-Grande. Enfin l'imminence d'une révolution dans le département de Vera-Cruz était telle, qu'un fort détachement avait été tiré de la garnison du fort de Saint-Jean-d'Ulloa, pour protéger la cité contre l'insurrection dont elle était menacée.

Les dernières nouvelles de Laguna (Yucatan) sont du 19. Le commandant du brick de guerre américain le Somers, envoyé par le président Polk pour faire des offres d'alliance aux habitants émancipés du Yucatan, a reçu avis du congrès yucatéque, que ce pays, récemment affranchi du joug mexicain, resterait neutre pendant la guerre entre les Etats-Unis et le Mexique. On regardait comme probable que Tabasco et Chiapa suivraient l'exemple de l'Yucatan, leur voisin, et formeraient ensemble une confédération.

Le brick de guerre anglais Rose, le brick français le Mercure et la corvette française la Pérouse étaient en rade à Sacrificios.

On lit dans une correspondance adressée de Paris à la Gazette d'Augsbourg, sous la date du 16 juillet :

Il y a quelques jours le chargé d'affaires de Russie près notre cour, M. de Kisseleff, a reçu l'avis confidentiel de Saint-Petersbourg qu'il eût à se tenir prêt pour se rendre à Berlin comme ministre plénipotentiaire, et pour remettre les affaires de l'ambassade de Paris à M. de Meyendorff qui viendra ici avec le titre d'ambassadeur. Cette communication que l'ambassade a rendue publique sous main, donne un nouvel aliment aux bruits qui courent déjà depuis si longtemps d'une alliance intime entre la Russie

et la France; mais quiconque veut porter un jugement exact sur ce prétendu rapprochement ne doit voir qu'une menace pour effrayer le nouveau cabinet anglais et rien de plus. En effet, les premiers bruits ont commencé à courir au moment où l'existence ministérielle de sir Robert Peel s'est trouvée ébranlée. A peine le redouté Palmerston apparaît-il à l'horizon politique comme ministre possible, que la pensée immuable commence à manœuvrer du côté de la Russie. D'autre part la Russie qui, elle aussi, a son arrière pensée, n'a pas repoussé les premières démarches faites par la France, et c'est ainsi que s'est opéré le rapprochement en question; mais de là à une alliance intime il y a encore loin. La nécessité peut bien arracher quelques concessions, mais pour une alliance intime et durable il faut des sympathies et il n'en existe ni entre les gouvernements ni entre les peuples de France et de Russie.

Afin que les esprits les plus crédules sachent le prix réel qu'il faut attacher au retour d'un ambassadeur russe officiel à Paris, permettez-moi de vous dépeindre en quelques traits ce que c'est que l'ambassade russe de Paris. Ce n'est pas l'ambassadeur, ce n'est que le représentant de la Russie qui occupe l'hôtel de l'ambassade, place Vendôme. M. de Kisseleff n'est là que pour remplacer son gouvernement dans certaines solennités de cour, par son titre et son uniforme.

Du reste, M. de Kisseleff vit très-retiré, ne voit d'autres diplomates que l'ambassadeur d'Autriche et se montre rarement dans les salons politiques et diplomatiques. Vient ensuite le premier secrétaire de légation, un homme tellement inconnu que les gens de l'hôtel de l'ambassade ignorent même son nom. Par contre, c'est un des rois de la fashion; il va se marier dit-on, avec une riche Anglaise. Le véritable factotum de l'ambassade est M. Balabine, deuxième secrétaire. Non-seulement toutes les affaires de la légation sont à sa charge, mais encore il la représente dans les salons diplomatiques. Voilà pour la légation officielle.

Mais tout a fait en dehors et au-dessus d'elle, il y a un M. de Tolstoy n'a aucune titre, il est vrai, mais qui est désigné comme le confident de la cour impériale. C'est lui qui est le véritable envoyé du cabinet russe à Paris. Il tient une maison splendide reçoit beaucoup, va partout, sait tout, a la coupe de tout et arrange beaucoup de choses. Quand un Polonais veut être amitié, c'est à M. de Tolstoy qu'il s'adresse. Quand un Russe veut obtenir une prolongation de séjour, c'est encore à lui qu'il a recours. Son intervention fait des merveilles. A l'hôtel de l'ambassade tout le monde le reçoit pour ainsi dire à genoux, et à St-Petersbourg on le tient en haute estime. Eh bien, M. de Tolstoy nous reste et c'est l'essentiel. Quant au reste, que soit M. de Meyendorff, ou tout autre qui loge à l'ambassade, c'est absolument la même chose.

Le journal français l'Univers publie la formule de l'engagement que les candidats auront à souscrire, quelle que soit d'ailleurs la nuance de leurs opinions politiques. Nous appelons sur cette pièce curieuse toute l'attention de nos lecteurs; la voici textuellement :

- « Je m'engage,
1° A réclamer la liberté d'enseignement promise par la charte, sous la seule surveillance de l'autorité publique, en dehors de l'Université, et sans aucune restriction préventive;
2° A demander la réforme de la législation relative à la liberté religieuse et aux rapports de l'état et de l'église, de manière à la mettre d'accord avec la charte et le concordat;
3° A voter contre toutes les mesures propres à restreindre le droit d'association et à empêcher la vie commune. »

Le Journal des Débats accompagne cette formule des réflexions suivantes :

Il est peut-être nécessaire d'expliquer un peu la portée des trois articles qui composent ce mandat impératif d'un nouveau genre. Par le premier toutes les questions qui ont été débattues devant la chambre des pairs, lors de la discussion de la loi sur la liberté de l'enseignement, se trouvent tranchées dans le sens du parti libéral et la question des grades, la question de l'inspection, la question des garanties de capacité et de moralité à exiger des instituteurs. Il ne resterait à l'état qu'un droit illusoire de surveillance générale. Nous aurions la liberté comme en Belgique, le premier venu serait le maître d'ouvrir une maison d'éducation comme on ouvre un magasin de calicots. L'état conserverait sans doute le droit d'avoir ses collèges, mais il n'y aurait plus d'Université proprement dite, c'est-à-dire de corps spécial chargé par l'état de surveiller l'enseignement, de réprimer les délits qui résultent de l'enseignement, de constater la capacité des maîtres et des élèves; en d'autres termes, il n'y aurait plus d'administration centrale en matière d'enseignement.

Ce que le second article exige, c'est l'abolition des lois organiques du concordat, et probablement aussi des articles du code pénal qui répriment les abus de la puissance ecclésiastique. Dans une récente brochure, M. de Montalembert a énergiquement caractérisé le rôle qui convient, selon lui, à l'état : ce serait celui de bedeau, de marguillier, de gérant des affaires temporelles de l'église. Quant au troisième article, il a pour but le débâttement des corporations religieuses, et entre autres de la Société des jésuites. Quiconque s'engagera à réclamer ces trois choses : la liberté absolue de l'enseignement, la liberté absolue du clergé, la liberté absolue des ordres religieux, aura droit aux suffrages du parti ultramontain. Les conservateurs ne sont pas exclus du concours, pourvu qu'ils consentent à élever l'état à la dignité de bedeau!

Les conditions sont un peu dures, on en conviendra. Notre avis est qu'à ce prix il faut laisser les voix ultramontaines à l'opposition; ce sera une minorité de plus qu'elle joindra à ses quatre minorités. Un engagement pareil à celui que propose le journal l'Univers ne peut être souscrit que par les gens qui réclament déjà le concours des républicains et des légitimistes. La coalition sera complète.

Les nouvelles que nous recevons de Lisbonne vont jusqu'au 15, et celles de Coimbre jusqu'au 11 juillet. Les journaux de la capitale du Portugal ne renferment de remarquable qu'un ordre royal prescrivant le mode à suivre dans l'élection de toutes les municipalités du royaume, dissoutes en grande partie et remplacées par des commissions provisoires. Les journaux de Coimbre n'annoncent rien de nouveau : ils se bornent à attaquer avec énergie le ministère dont ils annoncent la chute comme très-prochaine. Les communications avec la capitale sont toujours interrompues, mais le district de Coimbre, qui est sous le rapport de la suprématie, n'a aucun moyen de recouvrer son indépendance. Ce simple fait démontre de la manière la plus éloquente la profonde désorganisation qui mine le Portugal.

L'insurrection migueliste fait des progrès alarmants. On écrit de Bragança le 6, que dans toute la province de Tras-os-Montes, les acclamations en faveur de Don Miguel continuent à se faire entendre. Une guerilla a déposé les autorités de Povoa de Lanço et les a remplacées par de nouveaux chefs qui ont pris les anciennes dénominations miguelistes. Il en a été de même aux environs de Viana, ainsi qu'à Las Nieves. Le 5, le gouvernement civil de Braga publia une proclamation dans laquelle il exhortait les populations de son district à ne pas imiter l'exemple de celles qui se sont insurgées. Mais il paraît que le peuple ne fait pas grand cas de ces admonitions et qu'il continue jusqu'à douter de la sincérité des paroles du gouvernement, qui était, il n'y a pas longtemps, le protecteur décidé et le président de l'opposition migueliste de Braga, comme nous le voyons dans l'opposition du cœur de Marie.

Le Bulletin des lois de Hanovre a publié, il y a quelque temps, le texte d'un traité de commerce et de navigation entre la Hanovre et la Grèce. Ce traité mérite l'attention de toute l'Allemagne, dit la Gazette Universelle d'Augsbourg, car il forme un nouvel obstacle au développement de la marine allemande. L'art. 3 dudit traité contient la stipulation ordinaire que les navires grecs, venant directement ou indirectement du Levant, seront traités dans les ports hanovriens comme les navires nationaux. L'art. 10 complète encore cette stipulation. Il y est dit que nulle prohibition ni restriction d'exportation ou d'importation ne pourrait être ordonnée dans un des deux états, à laquelle les navires et cargaisons de ces deux états ne seront pas également soumis. Il est manifeste que, par des conventions de ce genre, il devient impossible en Allemagne d'établir un régime différentiel commun. Le pavillon national ne pourrait jouir d'aucun avantage sur les pavillons étrangers. Ainsi le Hanovre s'exclut d'avance de tout arrangement en commun. Il ne faut pas perdre de vue que le traité dont il est question est conclu pour sept ans.

Une correspondance particulière du Caucase porte ce qui suit à la date du 18 mai :

Schamyl n'a été poussé à sa dernière expédition dans la Kabardie que par l'extrême détresse où il se trouve lui et les siens. A la première nouvelle de cette invasion, le prince Woronoff se rendit en hâte d'Elisabethpol à Tiflis, y passa quelque heures dans la nuit du 8 au 9 mai et arriva le 10 à Wladikawkas. Schamyl avait exercé beaucoup de cruautés dans la petite Kabardie, parce que les habitants de ces districts n'avaient pas voulu se joindre à lui. Les tribus de la Kabardie n'étaient pas unies entr'elles assez fortement pour tenter un soulèvement général; en outre, précisément à l'époque de l'invasion, leurs principaux chefs se trouvaient à Naltschick avec le prince Goussin; plusieurs tribus n'ont donné à Schamyl que des réponses évasives, d'autres ne se sont pas laissés ébranler dans leur fidélité. Aussi ce dernier a-t-il été forcé de rebrousser chemin précipitamment; dans sa fuite, il eut plusieurs affaires à soutenir avec les détachements du général Freitag et des colonels Müller-Sakomelsky et Hginsky, qui lui ont fait perdre bien du monde. D'après les rapports des prisonniers, la cavalerie de Schamyl comptait 17,000 hommes et son infanterie 3000. Du côté de l'armée russe, c'est le détachement du colonel Lewkowsky qui a le plus souffert; il a eu à soutenir avec ses deux bataillons l'attaque de toutes les forces de l'ennemi.

Un ordre du cabinet du 18, rendu par le roi de Prusse, autorise l'émission par la banque de dix millions de thalers en billets au porteur et la raison de 15 millions de thalers d'actions à être par cet établissement. Un ordre du cabinet du 18, adressé au ministre du trésor, réfute les motifs qui avaient déterminés deux membres de la commission administrative de la dette nationale à refuser de prendre part à l'émission de nouveaux billets de banque. Ces motifs étaient que l'émission projetée était contraire à la loi du 17 janvier 1817, qui interdit au gouvernement de contracter de nouvelles dettes sans l'assentiment des états-généraux.

Après avoir réfuté tant bien que mal les scrupules des deux commissaires, le roi ajoute : « Mais comme je ne veux troubler personne dans sa conscience, et qu'on peut très-bien se passer pour l'émission en question du concours de la commission de la dette, qu'enfin cette mesure ne peut plus être différée vu le manque de plus en plus croissant de numéraire, je charge, etc. » (Soit la nomination d'une commission spéciale qui devra surveiller l'opération de la nouvelle émission.)

La Gazette générale de Prusse publie les statuts d'une nouvelle banque de Prusse. L'ancienne banque royale cessera d'exister le 31 décembre 1846. La nouvelle banque commencera ses opérations à partir du 1^{er} janvier 1847, si dans les trois mois du jour de l'avis de l'émission (du 20 juillet) les souscriptions d'actions s'élèvent à 10 millions de thalers. Les actions sont de 1,000 th. chacune et portent intérêt à 3 p. c. Le capital résultant de la liquidation de l'ancienne banque formera le rapport du gouvernement dans la nouvelle banque.

Les correspondances et journaux d'Espagne ne renferment aucune nouvelle politique importante.

Amnistie dans les Etats Romains.

Rome, 18 juillet.

L'amnistie a enfin été publiée hier : cet acte libère tous les condamnés politiques et accorde la rentrée à tous les émigrés à l'exception des ecclésiastiques, des officiers militaires, des employés du gouvernement et de tous ceux qui seraient coupables de crimes et délits ordinaires.

Le peuple romain s'est porté hier soir au Quirinal, faisant retentir les vivats et des acclamations de tous genres.

De 9 heures 1/2 à 9 1/2, la foule se renouvelait sans cesse sur la place de Monte-Cavallo, le saint-père a dû paraître trois fois sur un grand balcon, d'où il a trois fois donné sa bénédiction au-dessus de bruyantes acclamations. Vers dix heures du soir, un chœur choisi célébrait la fête de Sainte-Cécile, à l'église de Sainte-Magdeleine. La foule s'y rendit, et exigea que les musiciens descendissent de leur estrade, et vinssent au Quirinal témoigner les sentiments de la population.

A onze heures, la place de Monte-Cavallo et les alentours du Quirinal, étaient encore remplis d'une foule compacte, dont les acclamations s'exprimaient de mille manières. Les cris de viva le pape! décidèrent le saint-père à paraître une quatrième fois sur un balcon, à cette heure tardive. Le ciel était obscur; mais la quantité de torches allumées par le peuple, éclipsa complètement les grands flambeaux qui accompagnaient S. S. au Quirinal.

Cette quatrième bénédiction, donnée si tard par le souverain pontife à une population enthousiaste de reconnaissance, a fait de ce moment un spectacle que rien ne saurait rendre. La musique et une partie de la foule sont restées sous les fenêtres du Quirinal jusqu'à minuit.

La force armée n'a pas paru; ce qui était bien juste et naturel. Il est à regretter qu'on n'a pas à déplorer le moindre désordre, ni même le moindre accident. La ville sera illuminée durant plusieurs soirées.

Voici la traduction de la proclamation qui a été affichée :

PIE IX

A ses très-fidèles sujets, salut et bénédiction apostolique.

Dans ces jours où notre cœur était ému de voir la joie publique s'associer à notre exaltation au pontificat, nous ne pouvions nous défendre d'un sentiment de douleur en pensant qu'un certain nombre de familles ne pouvait participer à la joie commune, parce qu'elles portaient la peine de quelques offenses faites par l'un de leurs fils à la société et aux droits sacrés du prince légitime.

Nous voulons, aujourd'hui, jeter un regard de compassion sur cette jeunesse inexpérimentée qui a été entraînée, par de nombreuses espérances, au milieu des discordes politiques où elle a été plutôt séduite que séduite. C'est pour cela que nous voulons tendre la main et offrir la paix du cœur à ces enfants égarés qui voudront nous montrer un repentir sincère. Maintenant que notre bon peuple nous a fait voir son affection et sa constante vénération pour le saint-siège et notre personne, nous sommes persuadés que nous pouvons pardonner sans danger. Nous prescrivons donc et ordonnons que le premier jour de notre pontificat soit solennisé par l'acte suivant de grâce souveraine :

1^o Il est fait à tous nos sujets qui se trouvent actuellement en lieu de punition, pour délits politiques, remise de leur peine, pourvu qu'ils fassent, par écrit, une déclaration solennelle, sur leur honneur, de ne vouloir, en aucune manière ni en aucun temps, abuser de cette grâce, et de remplir à l'avenir tous les devoirs de bons et de fidèles sujets.

2^o Ceux de nos sujets qui sont en pays étrangers pour délits politiques pourront profiter de la présente résolution en faisant, dans le délai d'une année, connaître à nos nonces apostoliques ou autres représentants du saint-siège leur désir de profiter de cet acte de notre clémence.

3^o Nous absolvons également ceux qui, pour avoir pris part à quelques machinations contre l'état, se trouvent surveillés politiquement ou déclarés incapables d'offices municipaux.

4^o Nous voulons que toutes les procédures criminelles pour délits politiques qui n'ont pas encore reçu un jugement définitif, soient à l'instant supprimées et que les prévenus soient librement renvoyés, à moins que quelques-uns d'entre eux demandent la continuation du procès afin de mettre leur innocence au grand jour.

5^o Ne sont pas compris dans les dispositions des précédents articles : le petit nombre d'ecclésiastiques, d'officiers militaires et d'employés du gouvernement qui sont déjà condamnés, ou en fuite, ou en procès pour délits politiques.

A l'égard de ceux-ci, nous nous réservons notre détermination après avoir pris connaissance de leur position particulière.

6^o Sont également exceptés de la présente grâce les crimes et délits ordinaires dont la connaissance est renvoyée aux tribunaux.

Nous voulons avoir confiance que ceux qui useront de notre clémence, sauront respecter dans tous les temps leurs devoirs et leur honneur. Nous espérons encore que leurs esprits, adoucis par notre pardon, déposeront leurs haines civiles, qui toujours sont l'occasion et l'effet des passions politiques, afin de resserrer les liens de paix dont Dieu a voulu que tous les fils d'un même père fussent unis; mais, si notre espérance se trouve trompée, ce serait avec une bien amère douleur que nous nous rappellerions que, si la clémence est l'attribut le plus doux de la souveraineté, la justice en est le premier devoir.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 16 de juillet 1846.
De notre première année de notre pontificat.

Signé, Pius PP. IX.

La succession dans les duchés de Schleswig et Holstein.

La presse allemande se montre fort irritée de la récente proclamation du roi de Danemarck sur la succession dans les duchés de Schleswig et Holstein. La Gazette de Cologne publie un article violent contre la déclaration de S. M. danoise. Elle n'y voit qu'une suite des intrigues de la France, et elle trouve une preuve de ce fait dans le voyage récent du duc Decazes à Copenhague. Il faut énergiquement protester, dit la feuille rhénane, contre cette usurpation du Danemarck. Ce sera protester en même temps contre les velléités de la France sur la rive gauche du Rhin. Les deux questions qui sont plus intimement liées qu'on ne le croit. Il faut que les peuples allemands possèdent leurs princes à une démarche significative vis-à-vis du Danemarck pour avoir osé trancher une question sur laquelle la diète seule avait le droit de prononcer. La conduite de la diète dans cette affaire donnera la mesure de ce que veut la confédération germanique.

A Newmarter, une réunion publique, a eu lieu le 20 de ce mois, à laquelle on comptait plusieurs milliers d'habitants des duchés de Schleswig et Holstein. Une adresse y a été adoptée pour protester contre la réclamation du roi de Danemarck. Cette adresse, qui sera présentée aux Etats des deux duchés, est adressée à Itschoë, d'après le roi de Danemarck tout droit de succession dans les duchés où la ligne masculine est seule admise à succéder. D'autre part, le roi a fait savoir aux états qu'il persiste dans ses prétentions, et il défend aux commissaires royaux près de cette assemblée de recevoir des pétitions ou des mémoires relatifs à la question de succession.

L'assemblée des états du Holstein s'est réunie le 15 de ce mois à Itzehoe. Dans la séance de la dernière diète, il est dit relativement à l'adresse concernant les questions de l'unité du royaume et de la succession :

« Dans une requête qui nous a été adressée en date du 21 décembre 1844 par nos fidèles Etats au sujet de la succession dans les duchés de Schleswig et de Holstein, en cas d'extinction de la ligne masculine de notre maison royale, et à l'occasion des débats que cette question a soulevés dans la diète de Roeskilde, ils ont solennellement protesté contre toute atteinte portée aux rapports politiques du pays, en soutenant que la ligne masculine était seule appelée à la succession dans les duchés. Cette protestation, ainsi qu'une pareille assertion, nous ont grandement surpris. »

Le rescrit, après avoir contesté aux états le droit de faire une telle représentation, ajoute :

« En attendant, nous avons jugé convenable d'ordonner à nos commissaires près la diète de n'accepter aucunement aucune pétition relativement à cette affaire. »

C'est cet ordre qui a, dit-on, provoqué une si grande agitation parmi les députés. On prétend qu'il sera fait une démarche en dehors de l'assemblée pour maintenir les droits de la diète : on insérera un paragraphe dans l'adresse en réponse au discours d'ouverture. Les membres de la commission de l'adresse sont MM. le comte Frédéric de Reventlow, les avocats Bargum, Claussen, Löck, le bourgmestre Balemann et plusieurs autres. Il faut espérer, que le commissaire royal M. le comte Joseph de Reventlow-Criminil, président de la chancellerie, jusqu'ici également estimé de l'ordre équestre, ainsi que des autres membres de l'assemblée, trouvera les moyens de diriger les débats dans un esprit de calme et de concorde. Le gouvernement a proposé plusieurs projets de loi importants sur le sort desquels le pays doit désirer d'être rassuré le plus tôt possible.

Affaires de Suisse.

Zurich, 21 juillet.

Dans la séance d'hier, l'assemblée de la Diète a offert plus d'intérêt que dans les séances précédentes. Dans le paragraphe 1^{er} du pacte fédéral de 1815, il est dit que les cantons se garantissent réciproquement leurs constitutions aussitôt qu'elles auront été adoptées par les autorités supérieures d'accord avec le principe fédéral. On sait qu'en 1831 les députations de tous les cantons régénérés ont examiné le point de savoir comment il

fallait entendre cette garantie fédérale; elles avaient des instructions spéciales qui rendaient illusoire la garantie fédérale. Depuis plusieurs constitutions n'ont pas reçu la sanction des Etats, et d'autres, au contraire, ont été garanties, bien que le pacte fédéral soit formel sur ce point. Aujourd'hui les constitutions de Glaris, de Soleure, d'Argovie et de Valais n'ont pas de garanties par tous les Etats.

Uri et Underwalden refusent la garantie au canton de Glaris, Uri n'a pas garanti la constitution de Soleure de 1840; celle d'Argovie attend encore la garantie des cantons de Lucerne, d'Uri, de Schwytz, d'Underwalden, de Zug, de Fribourg et d'Appenzell. On sait pourquoi.

Zurich fait remarquer aux états qui ont refusé leur garantie à Argovie que la suppression des convents n'est pas venue de la constitution de 1841, mais des autorités supérieures d'Argovie.

Uri invite les députés d'Argovie à lire les recès fédéraux des dernières années, où ils trouveront les motifs du refus de garantie.

Fribourg pense qu'il importe d'examiner dans quel sens ces constitutions sont maintenues. Celle d'Argovie, il est vrai, ne contient rien de contraire au pacte fédéral; mais le gouvernement d'Argovie a depuis lors violé le pacte d'une manière flagrante. Ce canton est sorti du pacte et s'est mis lui-même hors de portée. Le député d'Argovie exprime sa satisfaction d'apprendre du député de Fribourg que la constitution de 1841 est conforme au pacte fédéral; il s'étonne donc que Fribourg hésite à donner sa garantie. Quant à la suppression des convents, c'est une vieille affaire. Argovie s'est borné à étouffer le foyer de la révolution. Les convents doivent à eux-mêmes leur suppression. La proposition d'Argovie de demander aux états leur garantie n'obtient qu'une voix (Bâle-campagne); pour la simple invitation de garantie, 8 voix 1/2. La constitution du Valais de 1844 n'a été garantie que par onze états. Ainsi la majorité manque. La difficulté principale vient de l'article 2, qui porte que la religion de l'état est la religion apostolique et romaine. Elle seule a un culte, tandis que dans la constitution de 1839 il est dit : Elle seule a un culte public. Les cantons qui refusent la garantie ne demandent que le rétablissement de l'ancien article, et même une simple déclaration cantonale de la paix du Valais.

Berne dit qu'à Rome même on est tolérant. Glaris, Bâle, Schaffhouse, Grisons, Thurgovie et Genève partagent cette opinion.

Zurich ne se contente pas d'une simple déclaration. Ce canton est en droit de demander la plus grande liberté de culte, attendu qu'il a construit lui-même une église catholique avec des sommes fournies pour la plus grande partie par des protestants.

Neuchâtel, qui avait refusé l'année dernière sa garantie, la donne maintenant.

Argovie allègue que l'évêque et le clergé sont spécialement représentés dans le grand conseil du Valais, ce qui contredit le principe de l'égalité des citoyens. Cette interprétation de l'art. 12 du pacte fédéral est trop large.

Vaud vante la liberté dont les catholiques jouissent dans son canton, et demande le changement du paragraphe.

Valais remercie Neuchâtel d'avoir donné sa garantie. Le député répond aux arguments de Zurich et d'Argovie. Il reproche à Argovie d'encaisser l'argent du clergé. Il attaque aussi le député de Vaud; il se plaint de ce que la liberté religieuse est poursuivie jusque dans le sanctuaire. Valais ne veut prendre ni Berne ni Vaud comme modèle.

Lucerne prend la parole, et prétend que la liberté des cultes ne peut être demandée comme un droit. Le principe vital de la confédération, c'est la tolérance.

Zug a garanti la constitution du Valais, mais il fait observer qu'il eût mieux valu suivre une autre marche.

Argovie fait des difficultés au Valais, et s'étonne que ce canton lui oppose de son côté des difficultés. L'article 12 du pacte fédéral ne contient pas un ordre, mais seulement une autorisation.

Vaud s'étonne que le Valais s'occupe tant de la liberté religieuse et de l'église protestante dans le canton de Vaud. Il y règne une liberté pleine et entière. Il n'est pas question de liberté religieuse en général, ni de l'église protestante de Vaud, mais seulement de la position des protestants dans le Valais, d'autant plus que les catholiques sont traités favorablement dans le canton de Vaud. L'évêque de Fribourg a même écrit que les catholiques, dans le canton de Vaud, resteront sous la protection du gouvernement. Le député de Vaud ajoute que la proclamation du 4 août, que les protestants n'ont pas voulu lire dans les églises, a été lue sans difficulté par les états catholiques.

Thurgovie : Lucerne ne devrait pas parler de la tolérance confessionnelle, après avoir appelé les jésuites établis pour combattre le protestantisme.

Lucerne répond qu'il ne faut pas confondre la tolérance avec l'égalité confessionnelle.

Argovie répète ce qu'il a déjà dit sur la parfaite concorde qui règne dans le canton.

Berne : Il n'est pas étonnant que le Valais ne veuille pas nous prendre pour modèle : à Berne on discute, mais on ne se bat pas.

Valais : Chacun a sa manière de traiter les affaires. Les Valaisais aiment à procéder rapidement et avec vigueur.

Après l'adoption de Neuchâtel, la constitution du Valais est garantie par 12 voix de majorité.

La proposition d'Argovie d'inviter le Valais à mettre sa constitution d'accord avec le pacte fédéral, n'est adoptée que par Berne, Argovie et Bâle-campagne.

La Constitution de Vaud rencontre même des difficultés; la plupart des cantons accordent la garantie sans difficulté.

Schaffhouse fait quelques observations spéciales.

Lucerne refuse sa garantie à cause de l'origine révolutionnaire de la constitution.

Saint-Gall garantit sans difficulté les constitutions du Valais et de Vaud, et critique le motif du refus de Lucerne.

Vaud divise les révolutions en révolutions régulières et irrégulières. Dans la première classe est celle faite dans le canton de Vaud au mois de février; celle de Lucerne, en 1840, est dans la seconde.

Lucerne proteste contre cette division. Dix-neuf états se prononcent pour la garantie de la constitution de Vaud. Lucerne refuse son adhésion.

Le Valais réserve son vote, et Fribourg maintient le protocole ouvert.

On s'occupe ensuite des moyens de compléter l'état-major fédéral.

Vaud pense qu'il faut attendre un moment plus favorable pour les radicaux pour nommer les officiers.

Argovie et Bâle-campagne appuient seuls cette proposition.

Uri et le Valais demandent l'exclusion du docteur Barmann, parce qu'il a été condamné par un tribunal de son canton.

Bâle campagne pense que les deux tiers des populations suisses en jugeront autrement.

Uri croit que dans la diète il ne peut être question de la volonté des deux tiers du peuple suisse.

Neuchâtel dit que M. Barmann habite Paris, et que par cela seul il n'est pas éligible.

On passe au vote. Pour la proposition d'Uri : « Je suis pour celle de Neuchâtel, de charger le conseil de guerre de prendre des renseignements sur le domicile de M. Barmann et son éligibilité », 12 voix.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, le 25 juillet.

Lord Brougham a annoncé le 23, à la chambre des lords qu'il ajournerait à vendredi prochain sa motion relative à la traite. Le marquis de Landsdowne, répondant à une interpellation qui lui avait été adressée dans une précédente séance, au sujet des affaires de Gallicie, a dit que, d'après les renseignements les plus authentiques reçus par le gouvernement, l'Autriche était disposée à user envers la plupart des individus qui s'étaient laissés égarer dans les derniers troubles, de toute la clémence compatible avec l'ordre et la justice.

A la chambre des communes, le chancelier de l'échiquier a demandé l'ajournement à lundi de la discussion sur le projet relatif au tarif des sucres, à cause de la perte cruelle que vient de faire lord John Russell.

M. O'Connell a annoncé qu'il présenterait, au commencement de la session prochaine, une motion tendant à faire instituer une enquête sur les effets de l'union législative entre l'Angleterre et l'Irlande.

Le bill pour la prorogation au 15 septembre des droits actuels sur les sucres a été lu pour la seconde fois. M. Labouchère

interpellé par M. O'Connell, a dit que, d'après les renseignements reçus par le gouvernement, la maladie des pommes de terre a fait de nouveau son apparition en Irlande. Le gouvernement, a ajouté M. Labouchère, s'occupe sérieusement des moyens a prendre pour arrêter les progrès de l'épidémie.

Affaires de Grèce.

La commission du budget a enfin présenté son rapport à la chambre. Les débats vont donc avoir prochainement un véritable intérêt, car l'administration va trouver une occasion toute naturelle de récapituler et de faire comprendre à tout le monde les diverses améliorations qui depuis un an ont été appliquées à la situation de la Grèce. Déjà l'opposition semble avouer qu'elle n'aura pas grande influence sur les débats; aussi demeure-t-elle encore dans l'inertie qui depuis cinq ou six mois est son rôle dans les chambres. Il est vrai qu'en dehors du parlement elle fait des efforts dont l'activité rachèterait largement cette inaction, si en définitive tous leurs résultats ne tournaient pas à son préjudice. L'opposition veut à toute force revenir aux affaires, et la légalité ne lui en aplanissant pas le chemin, c'est à des moyens tout-à fait extraordinaires qu'elle a recours.

On vient encore de découvrir un nouveau complot. Une correspondance entre quelques personnages assez marquants du parti maverick et des chefs de bandits vient d'être saisie. On y a vu pourquo un certain Christos Boulgari, un des plus redoutables chefs de brigands de la Roumélie, venait d'apparaître tout récemment sur la frontière à la tête d'une bande nombreuse. Il était appelé à venir se joindre, en Eurytanie, à une troupe armée en secret, dans le but de faire éclater une révolte à main armée. Les principaux meneurs de cette coupable entreprise sont arrêtés, et une instruction régulière a été entamée.

Cet événement a porté un coup terrible aux adversaires du pouvoir. Outre que l'audace de leurs partisans se trouve tout-à-coup abattue, l'opposition perd complètement le droit de se poser dans le pays, en défenseur des idées d'ordre et des principes légaux. Ses anarchiques tendances sont à nu, et la réprobation générale qui s'appesantit sur elles, il faut le reconnaître, une garantie de plus pour la durée du ministère, en même temps que l'indice du progrès que les intérêts de l'ordre et de la légalité ont déjà fait dans le pays. Le parti anarchiste vient aussi de perdre un de ses organes les plus redoutables dans la voie où il était entré; le chef de bandits Molotzos, l'un de ceux qu'on avait dernièrement tenté de pousser en Thessalie, vient d'être tué en Phthiotide, ainsi que plusieurs de ses compagnons, dans une rencontre avec un détachement des gardes frontières.

Le pays est toujours fort tranquille. L'abondante récolte de cette année augmente sensiblement le bien-être dont le peuple commence à jouir; aussi les travaux agricoles, le commerce et la marine ont-ils pris un nouvel essor dans ces derniers temps.

Les élections communales ont commencé dans la plupart des provinces. Elles s'opèrent avec un calme parfait, et c'est là un symptôme remarquable de l'esprit qui anime les populations: antérieurement les élections municipales donnaient presque toujours lieu aux scènes les plus déplorables; souvent même le sang a été répandu dans toutes les parties des intérêts locaux.

Nouvelles et faits divers.

Les nouvelles de Haïti vont jusqu'au 25 juin. Il paraît qu'à la demande du consul général de France, le nouveau président, le général Riché, dont les bonnes dispositions envers la France ne se sont pas démenties, a accordé à M. Dubrac une indemnité de 5,000 piastres, comme réparation des dommages qui lui avaient été causés et de son expulsion violente du territoire de la république. Par cette concession qui a excité le mécontentement de quelques patriotes haïtiens, toutes les difficultés entre la France et Haïti se sont trouvées aplanies, et M. Levasseur, après avoir fait sa rentrée au Port-au-Prince, a arboré de nouveau sur le consulat le pavillon national qui a été salué de vingt-et-un coups de canon.

— La Haute Cour des Pays-Bas vient de s'occuper d'une affaire vraiment étrange.

Le nommé J. R. Kuyper, jeune homme de quinze ans, habitant la province de Groningue, a commis au jour de l'an un acte que l'on pourrait envisager comme une épiquerie, mais que le ministère public s'obstine à représenter comme un attentat à la propriété. Ayant posé une échelle contre une fenêtre fermée, ce jeune homme avait escaladé la maison d'un de ses voisins, coupé un carreau de vitre et bu avec ses camarades le contenu d'une bouteille de genièvre qui se trouvait sur une table devant la fenêtre; après ce brillant exploit notre jeune étourdi avait rempli la bouteille d'eau et l'avait remise à la place où il l'avait trouvée. Aussitôt sommations et poursuites de la part du ministère public près le tribunal d'arrondissement de Winschoten; mais celui-ci a considéré l'action incriminée comme une plaisanterie et a renvoyé le jeune Kuyper de toute poursuite de ce chef. Sur l'appel interjeté par l'officier de la justice, la cour provinciale, ayant été saisie de cette affaire, a à son tour absous le jeune homme, mais pour un autre motif. Cependant le ministère public, non découragé par ces deux échecs successifs, s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour provinciale de Groningue.

C'est ainsi que cette question a enfin été déférée au tribunal suprême. L'avocat général près la Haute Cour a partagé l'opinion de ses confrères de Groningue et s'est efforcé de démontrer que la loi ne reconnaît aucune distinction entre les actes coupables commis par plaisanterie et ceux qui ont été commis sérieusement; mais par suite de diverses circonstances atténuantes, ce sévère appréciateur des épiqueries de la jeunesse s'est borné à requérir contre l'accusé la peine correctionnelle d'un mois d'emprisonnement. La Haute cour prononcera le 31 de ce mois.

— Le roi des Français vient d'élever à la dignité de pairs de France:

MM. les lieutenants-généraux: baron Deponthon, de la 2^{me} section du cadre de l'état-major-général; comte d'Hautpoul, commandant la 3^{me} division militaire; vicomte Jamin, de la 2^{me} section du cadre de l'état-major-général; baron Rapatel, membre du comité consultatif de l'infanterie; Trezel, commandant la 13^{me} division militaire.

— Mlle Dejazet, qui revenait de Londres, suivait, en chaise de poste, la route d'Abbeville à Amiens, en compagnie de MM. Théophile Gautier et J. Vanderburck. A la sortie d'Abbeville, un homme monta, sans y être autorisé, derrière la voiture. Sur les représentations qui lui furent faites, il demanda comme une grâce de garder la place qu'il avait prise. Il obtint, et continua sa route jusqu'au débarcadère. Là, on eut le secret de son insistance: la maîtresse de M. E. Vanderburck avait disparu. Une plainte, a été adressée à ce sujet au procureur de M. le procureur du roi d'Amiens

— On écrit de Londres, 24 juillet:

Voici le programme de la cérémonie du baptême de la jeune princesse, fille de la Reine, qui aura lieu demain dans l'après-midi, dans la chapelle du palais de Buckingham, et l'ordre de la marche du cortège royal. La duchesse de Cambridge et la duchesse de Kent, par procuration de la duchesse d'Orléans, serviront de marraines à l'enfant royal; le parrain est le grand duc héréditaire de Mecklembourg Strelitz. L'archevêque de Canteburg présidera à la cérémonie religieuse, assisté de l'archevêque de York, des évêques de Londres et de Norwich, et des chapelains de la Reine et du prince Albert. Les ambassadeurs et ministres étrangers, les membres du cabinet, les grands dignitaires de l'Etat, les grands officiers de la couronne et les personnes de la maison royale sont seuls invités à la cérémonie et au banquet qui suivra. Après le banquet il y aura, au palais, une grande soirée pour laquelle 300 invitations ont été délivrées.

— Le tribunal correctionnel d'Anvers a jugé l'affaire du nommé Joseph-Jean Brabander, âgé de 25 ans, né à Ostende demeurant à Anvers, capitaine du navire belge *Rembrandt*, prévenu 1^o d'avoir dans le courant de cette année, durant le voyage d'Anvers à la Havane, maltraité à plusieurs reprises et de la manière la plus barbare, le second de son navire, le nommé Voss, âgé de 32 ans, et les nommés Georgenssen, cuisinier, et Doyen, matelot; et 2^o, d'homicide involontaire, pour n'avoir porté aucun secours ou ordonné aucun moyen pour sauver le malheureux Voss, lorsque celui-ci était tombé à la mer, où il a trouvé la mort.

Les faits qui ont été mis au jour par les dispositions des témoins sont tellement barbares et portent un cachet d'une si odieuse brutalité, qu'on serait tenté de les attribuer à un esprit en délire, à un fou furieux, si d'autres circonstances ne venaient prouver que le prévenu jouissait de toute sa raison.

Un matelot est venu déposer qu'un jour Brabander avait fait déshabiller Voss, et qu'après avoir enduit de goudron plusieurs parties de son corps, il l'avait couvert de plumes; que dans cet état il l'avait forcé de se mettre au gouvernail pour diriger le navire. Ensuite il lui fit parcourir dix fois le pont, en l'accablant de coups et en plaçant tous les matelots de distance en distance avec ordre de le frapper avec un bout de corde. Ces indignes traitements se sont renouvelés à plusieurs reprises.

La plume se refuse à retracer toutes les tortures éprouvées par le malheureux Voss, jusqu'au jour où, fatigué d'une pareille existence, il s'est jeté à la mer, d'autres pensent qu'il y a été jeté. Dans tous les cas, le capitaine Brabander et un matelot, nommé Van den Berg, qui semble avoir été son complice, mais qui s'est soustrait par la fuite, aux recherches de la justice, se trouvaient sur le pont au moment où Voss, se débattait dans l'eau. Ces hommes ont eu le cruel courage de le voir mourir, sans faire le moindre effort pour le sauver!

Sur l'interpellation de M. le président, pourquoi les matelots de l'équipage n'avaient pas empêché le capitaine d'exercer ces mauvais traitements, ces hommes répondent qu'ils se méfiaient les uns des autres, appartenant presque tous à des nations différentes et que d'ailleurs tous tremblaient devant leur capitaine dont la violence ne connaissait point de bornes. Un jour le cuisinier lui ayant fait une observation sur sa conduite ignoble envers Voss, l'accusé, sans répondre un seul mot, prit une poignée de poudre et la mettant dans une boîte à briquet à l'insu du cuisinier, il pria celui-ci de lui donner du feu pour allumer un cigare. Le cuisinier s'empressa de battre le briquet, à la première étincelle, la poudre s'enflamma et le malheureux eut la figure horriblement brûlée.

Le prévenu a été défendu avec talent par M. Delvaux.

Le ministère public a soutenu l'accusation en s'élevant avec force contre la conduite indigne du prévenu Brabander. Il a requis contre lui le maximum de la peine prévue par l'art. 311 du code pénal.

Le tribunal a condamné le capitaine Brabander fils, à 5 années de prison, 5 années de surveillance et 500 francs d'amende.

— Un terrible incendie a éclaté avant-hier matin à la scierie à vapeur de St-Jean, près de Lille. Les ouvriers avaient travaillé et venaient de quitter la scierie pour déjeuner.

En quelques instants tous les bâtiments étaient embrasés. Une immense colonne de feu et de fumée était chassée vers la ville par un vent de sud-ouest assez fort. La violence du feu est telle que l'on craint même pour les maisons de la porte de Flandre à l'intérieur de la ville.

L'extrême promptitude et l'intensité des flammes ont rendu les premiers secours tout-à-fait inutiles. On a sauvé en toute hâte les meubles de toutes les habitations voisines; on les transportait dans l'intérieur du faubourg et sur les boulevards. Un pont de bateaux a été improvisé sur le canal de Charleroi.

Les établissements de la scierie à vapeur sont situés entre un bras de la Senne et le canal de Charleroi; malgré cette circonstance assez heureuse pour l'alimentation des pompes, tout brûle de fond en comble.

De graves accidents sont malheureusement à déplorer. Plusieurs personnes sont grièvement blessées.

— Un funeste accident est arrivé à Mbeuf, dans la nuit du 22 au 23 courant. Le sieur P... avait invité son père, qui demeurait à Lisieux, à venir présider à son installation dans une maison nouvelle qu'il allait occuper. C'était presque une fête. Le père de M. P... arrive et on le loge au premier, dans une pièce ayant une large fenêtre ouvrant de plain-pied sur un étroit balcon, sans appui. Pendant la nuit, M. P... père a besoin de sortir; il passe ses pantoufles, allume un flambeau, et ne connaissant pas encore la maison, prend la grande fenêtre pour une porte vitrée, l'ouvre sans regarder à ses pieds, et va rouler sur le pavé où il se brise le crâne. Au bruit de sa chute, son fils descend et le trouve dans l'état le plus affreux; il court chercher un médecin, mais quand il arrive avec le docteur, il est trop tard, la victime a cessé de vivre. La mort avait été presque instantanée.

— L'*Agra Chronicle* du 24 mai, publie les détails d'un désastre qui laisse encore bien loin derrière lui, pour le nombre des victimes, ceux que nous avons enregistrés depuis 3 semaines. Le 20 mai, à la suite d'un affreux ouragan, la caserne de Loodianah, occupée par le 50^e régiment d'infanterie de l'armée anglaise, est écroulée presque en entier. Quatre-vingt-quatre personnes, dont 14 femmes et 20 enfants ont péri écrasées sous les décombres. En outre 127 ont été plus ou moins grièvement blessés. Il est à craindre que plusieurs de ces dernières ne soient venues grossir le nombre des morts, et qu'en outre on n'ait trouvé encore, en achevant de déblayer les décombres, de nouveaux cadavres. La violence de l'ouragan était telle que dans les environs de Loodianah plusieurs habitations ont été renversées en même emportées. Là aussi des malheureux doivent avoir péri. Loodianah est située sur les bords du Stelledje. On se rappelle que les Anglais ont remporté récemment une victoire décisive sur les Sikhes près de cette ville.

— Voici un moyen indiqué par le *Punch* anglais pour s'emparer d'Abdel-Kader:

Qu'on lui fasse signer une lettre de change, n'importe pour quelle somme. Qu'on vende alors le billet à MM. tels et tels de Londres ou à MM. Fould et Oppenheim de Paris. Nous parions cent contre un que ces respectables négociants, le jour de l'échéance, trouveront Abdel-Kader, dût-il se cacher dans l'arche de Noé sur le mont Ararat.

— Une ex-modiste qui est devenue presque grande dame par son mariage avec un des plus fameux agitateurs de la Bourse, rencontre dans un salon un jeune homme, son compatriote, qui l'avait connue quand elle faisait des chapeaux, et qu'il était lui-même commis d'une maison de soieries.

Après avoir longuement parlé de leurs souvenirs d'une époque beaucoup moins brillante pour l'un et pour l'autre:

— Vous voyez, dit la presque grande dame, que le mariage ne m'a rien fait oublier.

— Avouez qu'il ne vous a rien appris non plus, riposta l'ex-commis marchand.

ANNONCES.

La Direction de la Société de l'Eclairage au Gaz des Pays-Bas a l'honneur d'avertir les actionnaires, que les coupons des actions de l'Usine de La Haye, échéant le 1^{er} Août prochain, seront payés dès ce jour chez M. P. J. LANDRY, à La Haye, M. R. WARD, 21, *New City Chambers, Bishops gate Within*, à Londres, et MM. GOLDSMID & Co, 48 bis, rue Basse du Rempart à Paris.

La Direction de la Société de l'Eclairage au Gaz des Pays-Bas a l'honneur d'avertir les actionnaires, que les coupons des actions de l'Usine de Leeuwarden, échéant le 1^{er} Août prochain, seront payés dès ce jour chez M. P. J. LANDRY, à La Haye, M. R. WARD, 21, *New City Chambers, Bishops gate Within*, à Londres, et MM. GOLDSMID & Co, 48 bis, rue Basse du Rempart à Paris.

PORTRAITS DAGUERRÉOTYPÉS.

Le sieur **Edouard François**, de passage en cette ville, y séjourne quatre jours pour s'occuper de la confection de **Portraits Daguerriens** qu'il exécute en dix secondes de temps et qui sont d'une ressemblance parfaite. Le prix de ces **Portraits** est de fl. 5, fl. 9 et fl. 14.

S'adresser à l'hôtel de *La ville de Paris, Nieuw Markt*. Le sieur **Edouard François** offre en même temps à vendre un superbe appareil complet de Daguerriotype, dont il enseigne l'usage en deux leçons, et fort convenable pour un amateur.

AVIS.

Le soussigné, avantageusement connu par l'invention d'un procédé infatigable pour la destruction des Punaises, et qui en a obtenu un brevet de S. M. le Roi des Pays-Bas, offre ses services aux personnes dont les habitations sont affectées de ce fléau.

On pourra compter sur la plus grande discrétion. S'adresser chez lui de 10 à 12 heures du matin, où l'on peut se procurer le domicile le spécifique pour la destruction de ces insectes. fl. 5 la cruche et fl. 3 la bouteille.

H. FULT,

Gedempte gracht, R. n° 281, près de 2^e Wagenstraat, à La Haye.

GRAND HOTEL DES BAINS

à **Schéveningue.**

Tous les jours **Table d'Hôte** à 4 heures, et Salons pour Diners particuliers. Les Dimanches, après le diner, musique des grenadiers. **SWITZAR frères.**

Cours des Fonds Publiés.

Bourse d'Amsterdam du 25 Juillet.

	COURS	OUVERT.	FERME.
Pays-Bas.			
Dito ditto	78	78	—
Dito en liquidation	3	—	—
Dito ditto	4	94 1/2	—
Dito des Indes	4	—	—
Syndicat	3	89 1/2	—
Dito	3	—	—
Société de Commerce	4 1/2	176 1/2	176 1/2
Act. du lac de Harlem	5	—	—
Chemins de fer du Rhin	4 1/2	115	115
Act. du Chemin de fer Holland.	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816 1/2	—	106 1/2	—
Dito ditto 1828 & 1829 1/2	—	105 1/2	—
Inscript. au Grand Livre	6	—	—
Certificats au ditto	6	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833 1/2	5	97	—
Emprunt de 1840	4	90 1/2	—
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	89 1/2	—
Passive	—	—	—
Dettes différées à Paris	—	—	—
Espagne.			
Deferrés	—	—	—
Ardoins	5	20 1/2	—
Dito	3	—	—
Coupons Ardoins	—	18 1/2	—
Obligations Goll. & Comp	5	—	—
Autriche.			
Dito métalliques	5	—	—
Dito ditto	2 1/2	—	—
France.			
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne.			
Actions 1836	7	—	—
Bresil.			
Emprunt à Londres 18 9	—	—	—
Id. id. 1843	—	—	—
Portugal.			
Obligations à Londres	3	48 1/2	48 1/2

Bourse de Paris du 25 Juillet.

	COURS	OUVERT.	FERME.
France.			
Cinq pour cent	—	121 75	—
Trois pour cent	—	83 30	—
Emprunt Ardouin	—	—	—
Anc. différée	—	—	—
Espagne.			
Nouv. différée	—	—	—
Passive	—	—	—
Naples.			
Certificats Falconet	—	100 50	—
Pays-Bas.			
Dettes actives	2 1/2	—	—
Dettes actives	5	—	—
Belgique.			
Dito	3	—	—
Banque belge	—	935	—
Etats-Unis.			
Obligations de la Banque	—	—	—

Bourse d'Anvers du 25 Juillet.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 1/2 ». — Dette différée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse 61 1/2 A. — Cours-appoint Bourse (2 1/2 heures). Ardouin sans variation.

Bourse de Londres du 24 Juillet.

3 % Cons. 95 1/2, 1/2. — 2 1/2 % Holl. 60, 59 1/2. — 4 % id. 94 1/2. — 24 1/2, 1/2. — 3 % 35 1/2, 36 1/2. — Portug. 4 % 44 1/2 (resc.), 45 1/2. — Russes 110 1/2.

Bourse de Vienne du 20 Juillet.

Métalliques, 5 % 111 1/2. — Lots de fl. 500, 157 1/2. — Lots de 200, 122 1/2. Actions de la Banque 157 1/2.

LA HAYE, chez Léopold Leberberg, Lage Nieuwmarkt.

Dépôt général à Amsterdam chez M. SCHOONVELD.

Beurs teeg; et à Rotterdam, chez S. VAN RYNSNOECK, Hoop.